



Fédération Calédonienne de Football

Immeuble LE KARIBA 2^{ème} étage • 7 bis rue de Suffren • Quartier Latin

BP 560 • 98845 NOUMEA

☎ : +687 27.23.83 • 📠 : +687 26.32.49

Email : contact@fcf-nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>

RIDET : 0 139 519.001

CALENDRIER DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE ÉLECTIVE DE LA FCF

Date	Action	Texte
Avant le lundi 31 août 2020	Le lieu et la date de l'Assemblée Fédérale Ordinaire Élective sont fixés par le Conseil Fédéral. Cette information doit être envoyée aux membres au moins 60 jours calendaires avant l'Assemblée Fédérale Ordinaire.	Article 27 alinéa 2 des Statuts de la FCF.
Avant le mercredi 30 septembre 2020	La FCF communique à la FIFA un mois à l'avance la date de début des élections pour les instances internes élues, la date de convocation et ses règlements électoraux. Elle informe aussi la FIFA de la durée des élections et de la durée des mandats.	Article 2 du Code Électoral de la FCF.
Avant le mercredi 30 septembre 2020	Toute candidature pour être membre de la Commission Électorale et de la Commission Électorale de Recours de la FCF doit être envoyée au Secrétariat	Article 4 du Code Électoral de la FCF.



Fédération Calédonienne de Football

Immeuble LE KARIBA 2^{ème} étage • 7 bis rue de Suffren • Quartier Latin

BP 560 • 98845 NOUMEA

☎ : +687 27.23.83 • 📠 : +687 26.32.49

Email : contact@fcf-nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>

RIDET : 0 139 519.001

	<p>Général de la FCF au moins 30 jours avant la date de l'Assemblée Fédérale Élective et remplir les critères d'éligibilité énoncés au Code Électoral.</p>	
<p>Avant le mercredi 30 septembre 2020</p>	<p>Les candidatures aux organes de la FCF sont envoyées par courrier recommandé ou déposées sous enveloppe fermée contre accusé de réception au Secrétariat Général de la FCF dans un délai d'au moins trente (30) jours avant la tenue de l'Assemblée Fédérale.</p> <p>Les candidatures envoyées par courrier électronique sont autorisées. Toutefois, les documents originaux du dossier de candidature doivent être mis à disposition du Secrétariat Général de la FCF sur simple demande et ce obligatoirement dans le délai prévu à l'art. 11 alinéa 1 du Code Électoral de la FCF (dix jours après échéance du délai de dépôt des candidatures, soit avant le lundi 12 octobre 2020).</p>	<p>Articles 10 et 11 du Code Électoral de la FCF.</p>



Fédération Calédonienne de Football

Immeuble LE KARIBA 2^{ème} étage • 7 bis rue de Suffren • Quartier Latin

BP 560 • 98845 NOUMEA

☎ : +687 27.23.83 • 📠 : +687 26.32.49

Email : contact@fcf-org.nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>

RIDET : 0 139 519.001

Avant le lundi 12 octobre 2020	<p>Les candidatures sont examinées par la Commission Électorale dans un délai de dix (10) jours après échéance du délai de dépôt des candidatures et les candidats sont informés des décisions de la Commission Électorale durant ce même délai. Les noms de candidats retenus font l'objet d'une publication.</p> <p>Le Secrétariat Général de la FCF transmet, dans les meilleurs délais, toutes les candidatures à la Commission Électorale pour examen et prise de décision sur l'admission du candidat.</p>	Article 11 du Code Électoral de la FCF.
Avant le samedi 17 octobre 2020	La liste finale et officielle des candidats est envoyée à tous les délégués de l'Assemblée Fédérale dans un délai d'au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Fédérale Élective.	Article 13 du Code Électoral de la FCF.
Avant le samedi 17 octobre 2020	La convocation formelle se fait par écrit au moins 15 jours calendaires avant la date de l'Assemblée Fédérale.	Article 27 alinéa 3 des Statuts de la FCF, et article 14 du Code Électoral de la FCF.



Fédération Calédonienne de Football

Immeuble LE KARIBA 2^{ème} étage • 7 bis rue de Suffren • Quartier Latin

BP 560 • 98845 NOUMEA

☎ : +687 27.23.83 • 📠 : +687 26.32.49

Email : contact@fcf-nc • Site : <http://www.fedcalfoot.com>

RIDET : 0 139 519.001

	<p>Sont envoyés avec la convocation l'ordre du jour, le rapport d'activité, les comptes annuels, le rapport de l'organe de révision et d'autres documents éventuels.</p> <p>La convocation est adressée à tous les membres de la FCF.</p> <p>Elle est obligatoirement annoncée par l'intermédiaire des médias.</p>	
Samedi 31 octobre 2020	Assemblée Fédérale Élective.	